PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Règlement 2025-05 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Lors d'une séance tenue le 6 mai 2025 à 19 h, le conseil a adopté le Règlement 2025-05 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Un certificat de conformité a été émis par la MRC de Memphrémagog le 5 juin 2025.

Ce règlement a pour objectif d'établir pour certains projets définis, une procédure concernant la formulation d'une demande qui déroge à la réglementation traditionnelle d'urbanisme, et l'établissement de critères d'évaluation pour ce projet. Le CCU et le conseil se servent de ces critères afin de permettre ou refuser un projet particulier en spécifiant les conditions liées à la réalisation du projet ou les motifs du refus.

Les principaux changements versus l'ancien règlement sont le territoire assujetti et les types de projet admissibles

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley, ce 10 juin 2025.

Gabriel Demers
Directeur général